



## Soldats, Poly-serviteur de l'Etat

Soldats, poly-serviteurs de l'Etat

Alain Cristien

publié le 19/02/2018

Défense & management

Crédit photo ECPAD

**Combien faudra-t-il de morts et de blessés parmi nos soldats pour admettre que leurs formations et leurs équipements sont inappropriés avec les missions de sécurisation du territoire ? Nos soldats sont formés et équipés pour affronter un ennemi conventionnel. Hors, le terrorisme est tout, sauf conventionnel. Les périodes de tâtonnements et de contemplations doivent maintenant cesser et céder le pas à l'action. Il est urgent de mettre en oeuvre des procédures pragmatiques, voire exotiques pour contrer efficacement le terrorisme en France et en Europe.**

### Le job du soldat Français

Partie intégrante de l'Etat et de son mode de fonctionnement, le soldat est le bras armé du Gouvernement. Il intervient légitimement au nom de la nation lorsque le traitement des contentieux par la voie diplomatique a échoué. Il dispose d'équipements militaires pour neutraliser une nation belligérante en s'opposant par la force si nécessaire. Dans un second temps il assure en période transitoire (i.e. loi martiale), le maintien de l'ordre sur des théâtres d'opérations en centre Europe ou en missions extérieures. Aussi, il est vain et inutile de déployer dans les rues de nos agglomérations, qui plus est dans un pays en paix, des combattants en tenue camouflée avec des Leclerc, des Fremm et des Rafales. Certes, le trait est volontairement forcé et exagéré, mais nécessaire pour souligner l'inadéquation des moyens employés face à la vague d'attentat qui sévit en France et en Europe. Lorsque nous croisons dans les rues, les gares et les aéroports nos soldats en tenue camouflée, équipés avec vingt-cinq kilos de matériels, la comparaison n'est pas aussi éloignée que les exemples mentionnés supra. Aujourd'hui, le Ministère des Armées déploie ses hommes sur notre territoire national pour effectuer « des patrouilles de représentations et de dissuasions ». Les périodes Vigipirate/Sentinelle s'étendent sur deux mois renouvelables une fois par an. L'effort supplémentaire demandé à nos sept milles personnels des Armées et à leurs familles en ces périodes troubles est considérable tant sur le plan physique que moral. Force est de constater que nos soldats sont exsangues et ne peuvent plus se préparer convenablement pour les missions

propres à leur cœur de métier. Les moyens d'actions et de ripostes en cas d'agressions terroristes sont limités par le cadre législatif auxquels s'ajoute la stigmatisation des soldats au sein de la population par le port de la tenue camouflage qui en font des cibles désignées pour les « déséquilibrés de tous poils ». D'autre part, les bénéfices de la lutte antiterroriste, résultants de l'exposition représentative de nos soldats restent à prouver. Toutefois, Vigipirate/Sentinelle a eu un effet induit très positif et remarquable sur la baisse des vols à l'arrachée et les agressions ces deux dernières années. Paradoxalement, de nombreux soldats ont ressenti de la crainte à leur égard de la part de la population à la vue de leur groupe de combat en mission de sécurisation d'un périmètre. In fine, et en tout état de cause, si l'opération Vigipirate/Sentinelle est une nécessité évidente, l'organisation doit être revisitée.

### **La phagocytose des djihadistes**

Le corps humain assailli par un virus se défend par ses propres moyens. Il produit en quantité surnuméraire des globules blancs et les ganglions se gonflent aux endroits stratégiques pour protéger le cœur. La nature nous montre le schéma à reproduire pour contrer l'infection djihadiste qui touche la France (organisme tout aussi complexe). Utilisons nos structures existantes et renforçons-les. Comme évoqué précédemment, les Armées de Terre, de Mer et de l'Air, sont épuisées tout autant que leurs frères d'armes de la Police, des compagnies républicaines de sécurité de Gendarmerie et des Douanes qui souffrent également de l'augmentation du nombre de leurs missions de Sécurité Nationale renforcée. Aussi, nos forces de Sécurité Intérieure ne peuvent plus assurer efficacement leurs missions de contrôles, d'enquêtes et d'interpellations. S'il n'existe pas encore de passerelle officielle entre le Ministère des Armées et le Ministère de l'Intérieur en matière de ressources humaines, la situation en France mérite que l'on s'intéresse à la problématique de renforcement des effectifs de ce dernier. C'est à l'exemple du système de défense immunitaire du corps humain et la répartition des ressources humaines spécialisées dans le métier des armes, que se trouve la clé du succès dans la lutte contre le terrorisme. Les soldats des missions Vigipirate/Sentinelle sont déjà formés aux métiers des armes et entraînés physiquement. C'est un vivier RH rapidement exploitable (sous réserve d'une formation aux interpellations) pour renforcer Police, CRS, Gendarmerie et Douanes dans leurs missions régaliennes. Une loi permettant de mettre à disposition les personnels des Armées au profit du Ministère de l'Intérieur au moyen de contrats « renfort opérationnel d'auxiliaires du Ministère de l'Intérieur » pour alimenter les services de sécurité et de contrôle, contribuerait à soulager et renforcer efficacement, policiers, CRS, gendarmes et douaniers dans des tâches chronophages de gardes et de contrôles. Redonner de l'oxygène au Ministère de l'Intérieur pour le contrôle et la conduite des enquêtes est fondamental. À disposition du Ministère de l'Intérieur et équipés à l'identique des policiers, des CRS, des gendarmes et des douaniers, nos soldats/auxiliaires seraient en parfaite adéquation (i.e. procédures, tenue ad hoc, protection, communications et armes) avec les missions de sécurisation du territoire national. Une durée de mise à disposition maximale de quatre-vingt-dix jours par an et selon les impératifs de service de tout un chacun (à discuter) au profit du Ministère de l'Intérieur, est tout à fait réalisable au regard des missions Vigipirate/Sentinelle. Le rythme de travail des auxiliaires serait le même que les titulaires des services renforcés. Une indemnisation de type « jour de terrain » plus une bonification d'un trimestre pour la retraite et cinq jours de congés supplémentaires sur les droits du soldat contribueraient à récompenser nos auxiliaires. Un brevet serait également remis à nos poly-serviteurs de l'Etat. Le paquetage d'auxiliaire serait réintégré aux services accueillants à l'issue de la période de mise à disposition.

### **Home sweet home**

Si la mise à disposition des personnels ne pose pas de problème majeur d'un point de vue législatif et d'entente cordiale entre ministères, celui de l'hébergement dans la durée demande un peu plus de réflexion. Au tout début, les missions Vigipirate/Sentinelle étaient logées dans des bâtiments municipaux qui n'offraient que des conditions de vie rudimentaire et ont, par voie de conséquence, contribué à la démoralisation de nos troupes. Offrir un abri digne de ce nom, comme ceux des camps de manœuvres, n'est pas chose aisée car il s'agit de villages construits de pierres et de briques et situés dans des endroits éloignés des villes à protéger. Dans le meilleur des cas, nos futurs auxiliaires seront casernés à l'intérieur des locaux des unités qu'ils renforcent. Mais dans la grande majorité des cas les infrastructures existantes ne permettent pas d'accueillir un effectif de personnels en renfort. De nos jours, des besoins d'hébergements nomades en structures rigides, sont très répandus dans le paysage industriel (type Algeco) et offre des degrés de confort très acceptables. Aussi, l'idée est de proposer un casernement nomade modulaire qui peut se greffer à des infrastructures existantes et augmenter les capacités d'accueil sur les emprises des postes de Police ou de Gendarmerie ou bien créer de toutes pièces un casernement de circonstance. Le projet consiste à doter les régiments du Train et l'Ecole du Génie d'un casernement modulaire en structure rigide qui offre protection efficace et un degré de confort acceptable. Les régiments du Train sont dotés de quatre cent quatre-vingt-cinq porteurs polyvalents terrestres et quatre cents Renault Kerax avec grue auxiliaire qui leur permettent de transporter rapidement en tous lieux des Containers de vingt pieds. Ces casernes autonomes seraient constituées à minima des modules Restauration (dont réservoir eau potable), Energie, Sanitaires, Couchage, Commandement et Défense Périphérique. Ainsi, en fonction des besoins tout ou partie pourrait être déployé pour assurer une extension d'infrastructures existantes ou la création d'une caserne autonome à proximité de l'unité à renforcer.

## Conclusion

**Le Parlement doit légiférer en urgence sur la loi d'encadrement des auxiliaires du Ministère des Armées. Le Ministère de l'Intérieur doit émettre au Parlement et au Ministère des Armées ses besoins en effectifs et concomitamment, commander les équipements (paquetage, armement) des services à renforcer. L'Etat-Major des Armées doit rédiger une fiche d'expression de besoins relative à la dotation des Régiments du Train et de l'Ecole du Génie d'Angers de casernes modulaires de circonstances (CMC). La DGA doit créer une équipe de projet intégré (EDPI) et lancer une urgence opération pour l'acquisition de CMC.**

---

**Titre :** Alain Cristien

**Auteur(s) :** Alain Cristien

**Date de parution** 19/02/2018

---